

Grève interprofessionnelle et manifestation à Paris

LE 15 JUIN



40 ANS,

C'EST DÉJÀ TROP



RÉFORMES DE 1993

2003 et2010 ?

Depuis l'instauration de la retraite à 60 ans en 1983, deux «réformes» sont venues bouleverser le système.

En 1993, le Premier ministre de l'époque, Édouard Balladur, profite de l'été pour durcir le régime des salariés du privé en augmentant la durée de cotisation (de 37,5 à 40 ans) et le nombre d'années servant à calculer le montant de la retraite (les 25 meilleures années à la place des 10). Ces mesures provoquent une baisse, à terme, de 20% du niveau des retraites. Cette seule «contre-réforme», conjuguée à l'indexation des coefficients sur les prix –au lieu des salaires– conduit à reprendre l'équivalent de 10% de la masse des prestations aux retraités, chaque année !

En 2003, la loi Fillon étend l'allongement de la durée de cotisation aux fonctionnaires. Elle va aussi plus loin en instaurant une augmentation automatique de la durée de cotisation en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie: 40 ans en 2008, 41 ans en 2012 et vraisemblablement 41,5 ans ensuite. Elle taxe et supprime également les préretraites, qui permettaient aux salariés de certaines branches d'arrêter de travailler avant 60 ans avec le maintien d'une partie du salaire par l'entreprise. Pour faire avaler la pilule, le gouvernement promet que la pénibilité des métiers sera prise en compte et

Les 7 erreurs...

1—On vit de plus en plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps.



Non, car si on vit plus longtemps, c'est aussi parce que l'on n'est plus obligé de travailler et de s'épuiser jusqu'au bout !

2—Le système de retraite est inégalitaire.



Non, c'est le système économique qui génère des inégalités : inégalités Hommes/Femmes au travail sur les salaires, la précarité, la responsabilité professionnelle...

3—Le système français par répartition est trop compliqué : trente-huit régimes différents.



Mais au Royaume-Uni, le système par capitalisation est constitué de plus de trois cent cinquante fonds de pension qui, souvent avec la crise financière, conduisent à la ruine l'épargne des salariés !

4—1990 : 9,5 millions de retraités, 2030 : 21 millions de retraités.



C'est la spéculation financière qui est un poids mort pour l'économie, pas les retraites : les pensions sont réinvesties dans l'économie parce que les retraités consomment, comme tout salarié (alimentation, transport, tourisme...), générant une activité locale productive d'emplois, et contribuent à l'impôt (sur le revenu et TVA).

5—Quatre actifs cotisaient pour un retraité en 1960, deux actifs pour un retraité en 2010.



Mais entre-temps, la productivité du travail a augmenté de l'ordre de 3 % en moyenne par an, autrement dit un salarié produit 3 % en moyenne de richesses supplémentaires chaque année.

6—Retraites : un coût qui augmente.



Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 22 % de la population, quand les pensions représentent 13 % du PIB (ensemble des richesses produites).

7—D ans plusieurs pays d'Europe on part plus tard en retraite.



Mais il y a un transfert vers l'invalidité, qui représente environ 14 % des dépenses de prestations sociales en Suède et au Danemark, 13 % en Finlande, 9 % au Royaume-Uni, contre 6 % en France.

permettra à ceux qui ont exercé des métiers difficiles de partir plus tôt. Il s'engage également à ce que les salariés qui ont commencé à travailler jeunes puissent partir avant 60 ans s'ils ont suffisamment cotisé. Sept ans plus tard, la question de la pénibilité n'a pas avancé concrètement d'un centimètre et le dispositif des carrières longues a été durci récemment pour intégrer l'allongement à 41 ans et réduire le nombre de bénéficiaires...

Mise en scène d'une faillite prétendue, prévisions et chiffres alarmants pour conditionner l'opinion publique et la convaincre d'accepter des sacrifices, les réformes de 1993 et de 2003 ont bien des points communs. Mais elles n'ont rien résolu puisque à nouveau la réforme annoncée pour 2010 reprend les mêmes thématiques, aggravées par les effets de la crise économique.

Au final, les salariés et les retraités du privé et du public doivent encore et encore subir le coût de ces «réformes» et les restrictions qu'elles induisent: recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, nouvel allongement de la durée de cotisation, et tout cela sans que les problèmes de financement soient résolus puisqu'ils proviennent non pas des systèmes de retraite, mais d'une économie de plus en plus inégalitaire et spéculative.

- Pour la retraite à 60 ans
- Contre l'allongement de la durée de cotisation

Chiffres en grands nombres

Pour justifier le bien-fondé des restrictions sur les retraites, des chiffres plus astronomiques les uns que les autres sont affichés! Ainsi, le Conseil d'orientation sur les retraites (COR) est allé jusqu'à publier des prévisions jusqu'en 2050, laissant entrevoir des besoins de financement à cette échéance de 72 à 115 milliards d'euros... Mais le même COR, en 2003, n'avait pas prévu la crise économique qui s'est déclenchée en 2008, pourtant l'une des plus graves que le monde ait connue. Ainsi en 2003, le COR estimait un besoin de financement des régimes de retraite de 15 milliards d'euros en 2015, chiffre qu'il fait passer aujourd'hui à près de 40 milliards d'euros! Quel crédit apporter à des prévisions en 2020, 2030 ou encore 2050?

**600 000 personnes sont
au minimum vieillesse,
soit 700 euros par mois!**

Prévisions qui posent d'ailleurs une question majeure: elles supposent que le système économique et social actuel demeure en l'état. Or c'est ce système qui a pourtant conduit à la crise responsable du gouffre budgétaire auquel sont confrontés aujourd'hui les populations et les États, système dont pourtant on nous avait dit qu'il devait impérative être réformé en profondeur!

Ce système, quel est-il?

Celui d'une répartition des richesses qui profite avant tout aux capitaux et aux systèmes financiers. Ainsi, du fait des politiques de modération salariale, la part des salaires dans le PIB (Produit intérieur brut, qui mesure les richesses créées par l'ensemble de l'économie) n'a eu de cesse de se réduire: -4% en quinze ans, ce qui représente 80 milliards d'euros transférés de la masse salariale vers les entreprises et *in fine* vers les actionnaires. La part des bénéfices redistribués aux actionnaires des entreprises du CAC 40 (indice boursier de Paris) a représenté près de 36 milliards d'euros pour 2009. Cette même année, 8 000 «traders» des banques françaises se partageaient 1,8 milliard d'euros. Les banques françaises ont en effet engrangé 11 milliards de bénéfices cette même année 2009, après avoir bénéficié de 95 milliards d'euros d'aides publiques. L'exonération fiscale des bénéfices réalisés par les entreprises lors de la vente d'actions dans les filiales représente un cadeau de 22 milliards d'euros, autant de recettes fiscales en moins en trois ans.

Ce ne sont pas les retraites et les droits sociaux qui doivent s'adapter, mais bien ce système économique qu'il faut changer!

ON PEUT ET ON DOIT

- ➔ Préserver le droit à la retraite à 60 ans
- ➔ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation
- ➔ Maintenir le système solidaire de la répartition
- ➔ Maintenir le code des pensions
- ➔ Revaloriser les pensions

À grand renfort de budget public, la propagande bat son plein. Pleine page dans de grands quotidiens et hebdomadaires (au total on parle d'une campagne coûtant 5 à 8 millions d'euros), le gouvernement enfonce le clou: «espérance de vie en France, 1950: 66 ans, 2010: 81 ans...».

La «communication» présente comme une contrainte le fait que l'on vive plus longtemps. Oui! on vit plus longtemps. C'est un progrès, pas une contrainte. Ce progrès est le produit de la conquête, par les salariés, des systèmes de protection sociale. On vit plus longtemps parce ce que l'on peut, à égalité toutes et tous, mieux se soigner dès le plus jeune âge, mais aussi parce que l'on n'est plus obligé de travailler jusqu'au bout pour survivre, grâce aux systèmes de retraite solidaire.

D'ailleurs dans de nombreux pays où il n'y a, malheureusement, ni protection sociale ni retraite, l'espérance de vie est beaucoup plus faible: 53 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes en Afrique! C'est d'ailleurs pourquoi FO, avec la CSI (Confédération syndicale internationale), se bat pour l'instauration d'un plancher de protection sociale universel.

Alors, devrait-on prendre le risque d'arrêter le progrès uniquement parce que les marchés financiers y voient, eux, une contrainte?

A-t-on d'ailleurs mesuré l'impact du droit à la retraite sur

l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans? Quel serait le risque sur l'espérance de vie des générations futures d'un recul de l'âge de la retraite? À l'heure où l'on s'interroge sur l'impact de l'activité humaine sur l'évolution à long terme du climat, peut-on prendre le risque que les générations à venir nous reprochent d'avoir arrêté le progrès pour elles?

**Le risque que
les générations à
venir nous
reprochent d'avoir arrêté
le progrès**

Environ 25 000 personnes décèdent chaque année entre 60 et 65 ans. Reculer l'âge légal de la retraite à 65 ans aurait immanquablement comme conséquence de priver ces personnes de tout bénéfice de la retraite. Et puis, l'espérance de vie est une moyenne. Raisonner ainsi conduirait à poser la question du recul de l'âge de la retraite des femmes, dont l'espérance de vie moyenne est supérieure à celle des hommes (84,5 ans pour 77,8 ans, selon l'INSEE en 2009), ou de telle catégorie professionnelle ou de telle population (ainsi, on observe un écart de 3 à 4 années d'espérance de vie entre les Régions Rhône-Alpes et Nord-Pas de Calais au détriment de cette dernière, selon l'INSEE en 2007).

En bonne santé?

Enfin l'espérance de vie en bonne santé, mesurée par

On vit plus longtemps, On doit travailler Plus longtemps ?

l'INSEE –c'est-à-dire le nombre d'années en bonne santé ou sans limitation d'activité (dans les gestes de la vie quotidienne) et sans incapacités n'est que de 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes.

C'est d'ailleurs cohérent avec une autre donnée: la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) constate qu'avant 1983, c'est-à-dire avant l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, 42% des pensions étaient attribuées au titre de l'invalidité ou de l'inaptitude au travail, proportion qui, avec l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, a été réduite à 18% en 2009. Cela représente encore 117 942 salariés sur un total de 660 471 nouveaux retraités. Alors, devrait-on accepter de contraindre au travail des hommes et des femmes de plus de 60 ans dont l'activité est physiquement limitée? D'ailleurs les employeurs eux-mêmes ne s'y trompent pas: dans un sondage récent, tout en se disant favorables au recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, la grande majorité des chefs d'entreprise (61%) considèrent qu'au sein de leur entreprise, «on peut rester en activité dans de bonnes conditions seulement jusqu'à 60 ans et moins»!